



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/853

Lancement de l'opération n° 60PREEMP "Préemption de fonds de commerce et de droit au bail" et affectation d'une partie de l'AP n° 2017-1, programme 00014

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme AUGEY Camille

SEANCE DU 27 MAI 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL, Mme FRERY (pouvoir à Mme POPOFF)

ABSENTS NON EXCUSES : ?

2021/853 - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 60PREEMP
"PREEMPTION DE FONDS DE COMMERCE ET DE DROIT
AU BAIL" ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N°
2017-1, PROGRAMME 00014 (DIRECTION DE L'ECONOMIE
DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Droit de préemption fonds de commerce et aides à la rénovation de locaux commerciaux » ainsi que l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Aménagements développement économique et rayonnement international 2015-2020 », n° 2017-1, programme 00014.

Cette enveloppe pluriannuelle de financement est destinée à la préemption de fonds de commerce et de droit au bail telle que prévue dans le décret n° 2007-1827 du 26 décembre 2007 relatif au droit de préemption des communes sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux.

Ces actions de préemption sont mises en œuvre dans un contexte de requalification de quartiers faisant l'objet d'un périmètre de sauvegarde du commerce de l'artisanat.

Trois périmètres de sauvegarde du commerce de l'artisanat ont été créés par délibérations du Conseil municipal :

- n° 2011/3211 du 28 février 2011 sur les Pentes de la Croix Rousse (1^{er} arrondissement) ;
- n° 2013/5633 du 1^{er} juillet 2013 sur la rue Montebello (3^{ème} arrondissement) ;
- n° 2021/674 du 25 et 26 mars 2021 sur le secteur Guillotière – Péri (3^{ème} et 7^{ème} arrondissements) qui absorbe le périmètre précédent de la rue Montebello créé en 2013.

L'enveloppe financière permet d'acquérir les fonds de commerces et de payer les éventuels travaux de remises en l'état et les frais notariaux.

Le nombre d'opportunités de préemption est variable d'une année à l'autre et le montant des fonds également en fonction du secteur ou de l'activité. Chaque décision de préemption fait l'objet d'un cahier des charges techniques validé en conseil municipal. Cette opération estimée à 500 000 € est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Aménagements développement économique et rayonnement international 2015-2020 », n° 2017-1, programme 00014.

Vu la délibération n° 2021/584 du Conseil municipal 25 et 26 mars 2021 ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 3^e et 7^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 60PREEMP « Prémption de fonds de commerce et de droit au bail » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Aménagements développement économique et rayonnement international 2015-2020 » n° 2017-1, programme n° 00014.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 00014, AP n° 2017-1, opération n° 60PREEMP et seront imputées sur les chapitres 20, fonction 632, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :
 - 2021 : 50 000 €;
 - 2022 : 100 000 €;
 - 2023 : 100 000 €;
 - 2024 : 100 000 €;
 - 2025 : 100 000 €;
 - 2026 : 50 000 €
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET